

ASPAP

Association pour la SAUVEGARDE du PATRIMOINE D'ARIEGE-PYRENEES

Mr le Sous Préfet de Saint Girons
Sous préfecture
09200 Saint Girons

Le : 12 aout 2011

Objet : Réponse au courrier du 15 juillet 2011.

Monsieur le Sous-préfet

Nous avons pris acte de votre courrier du 15 juillet en réponse à notre lettre du 12 juillet.

Nous ne pouvons que déplorer une fois de plus que nos inquiétudes ne soient pas prises en compte ainsi que le désarroi des éleveurs qui subissent en continu les effets néfastes de la présence de l'ours. Tous les deux jours environ toutes les estives du haut Couserans sont touchées. Cela est insupportable, les hommes se fatiguent, le travail est alourdi à cause du va et vient incessant des éleveurs et des bergers, la présence des chiens Patous n'empêche en rien les attaques, même avec un gardiennage renforcé qui fait penser à un retour aux méthodes de travail de l'époque médiévale qui consistaient à dormir au milieu du troupeau. Est-ce cela votre conception de l'avenir du pastoralisme ?

Si nous ne mettons aucunement en doute le fait que vous « */attachiez/ une importance toute particulière aux difficultés des éleveurs* » (§ 4 de votre courrier), votre recommandation d'acheter des Patous et de garder nos troupeaux montre que les renseignements qui vous sont donnés sont erronés.

Nos efforts en ce sens sont constants depuis de longues années, et il faut bien le dire, les résultats sont désastreux. La qualité des élevages s'est dépréciée, les bêtes sont stressées en permanence, déplacées, dérangées, elles ne se nourrissent plus correctement. Les avortements, les blessures s'ajoutent aux dommages, mettant en cause l'état sanitaire des troupeaux. Sous l'effet de la peur des bêtes disparaissent, et soit ne sont jamais retrouvées, soit ne le sont qu'après de longues recherches pendant lesquelles le berger ne peut en même temps s'occuper correctement du reste du troupeau comme c'est sa fonction première.

Vous énumérez la longue liste des dossiers des dommages qui vous ont été soumis, certains sont classés indéterminés, selon l'ETO il n'y a pas d'indices probants qui attestent la présence de grands prédateurs cela revient à dire suspicion donc doute, pas de réponse à l'égard des éleveurs et bergers dont l'expérience est ainsi suspectée, dépréciée.

Alors que les agents chargées d'établir les constats ne sont en rien des experts ni en zootechnie, ni sur le plan juridique, comment se baser sur ces constats pour affirmer que tel dommage n'est pas imputable à l'ours ? Nous vous ferons parvenir les rapports d'un professeur de zootechnie qui, à notre demande et avec l'accord des éleveurs concernés, a pu se rendre compte, sur le terrain, comment l'établissement de ces constats manquait de toute rigueur scientifique et faisait preuve d'une étonnante ignorance des réalités zootechniques tant des animaux prédatés que de leur prédateur !

Incompétence, manque de sérieux dans les expertises, retard dans la venue sur le terrain et dans l'élaboration des constats dont le double n'est toujours pas remis à l'éleveur ce qui semble totalement hors droit.

L'Etat doit protéger les populations qui vivent sur ces territoires, favoriser le développement économique du pastoralisme, l'alinéa 8 de l'article L 113-1 du Code de l'Agriculture précise bien qu'il doit « *Assurer la pérennité des exploitations agricoles et le maintien du pastoralisme, en particulier en protégeant les troupeaux des attaques du loup et de l'ours dans les territoires exposés à ce risque* ».

C'est l'inverse qui se passe. Le désespoir gagne les éleveurs et les bergers, qui sont de plus en plus nombreux à envisager très réellement d'arrêter.

Dacian Cioloș Commissaire de la Commission Européenne chargé de l'Agriculture et du Développement rural vient de déclarer lors de la Conférence des Ministres de l'Agriculture du G20 - 23 juin 2011, à propos du défi du XXI^e siècle, nourrir la planète :

« L'agriculture a besoin d'une nouvelle génération de politiques agricoles. Cette génération doit être à la fois respectueuse du développement des autres agricultures et apte à soutenir les productions locales, la durabilité des pratiques agronomiques et la préservation d'une agriculture sur l'ensemble des territoires. »

C'est exactement l'inverse que la France est en train de faire avec sa politique de réintroduction de grands prédateurs, alors que son déficit en viande ovine n'a jamais été aussi important, elle est même « *le premier importateur européen en viande ovine, nettement déficitaire* » (cf. *Filière ovine in Les filières de l'élevage français – ÉDITION septembre 2010. © FranceAgriMer 2010.*)

A ce jour, notre association n'est pas en mesure de contrôler la colère qui submerge ces femmes et ces hommes, éleveurs, bergers, dont le travail est indispensable à l'économie de notre pays, qui aiment leurs bêtes, qui ont un amour du travail bien fait. L'ASPAP partage totalement cette colère.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions, M. le Préfet, de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération

Les coprésidents

DENJEAN Rémi
MIROUZE Jean-Pierre
ESTREME Véronique

